



2023/2166(DEC)

13.11.2023

PROJET D'AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)
(2023/2166(DEC))

Rapporteuse pour avis: Romana Tomc

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- vu le rapport annuel de la Cour des comptes européenne sur l'exécution du budget de l'UE relatif à l'exercice 2022,
 - vu le rapport annuel de la Cour des comptes européenne sur les agences de l'Union relatif à l'exercice 2022,
 - vu le rapport annuel d'activité consolidé (RAAC) 2022 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail,
1. est satisfait que la Cour des comptes européenne (ci-après, la «Cour») ait déclaré légales et régulières les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (ci-après, l'«Agence») relatifs à l'exercice 2022 et que ceux-ci reflètent clairement sa situation financière au 31 décembre 2022;
 2. relève que le budget de l'Agence pour l'exercice 2022 s'élevait à 22 millions d'euros (comme en 2021)¹; se félicite que le budget de l'Agence pour 2022 ait été exécuté à 98,7 %;
 3. fait observer qu'en raison des taux d'inflation élevés, l'année 2022 a été marquée par une augmentation significative des coûts liés aux salaires et à divers services tels que le loyer ainsi que la gestion des infrastructures, l'approvisionnement en gaz et en électricité et d'autres services de soutien administratif;
 4. salue le travail accompli par l'Agence, qui s'emploie à développer, à collecter et à mettre à disposition des informations, des analyses et des outils fiables et pertinents sur la sécurité et la santé au travail qui contribuent à la politique de l'Union visant à promouvoir des lieux de travail sains et sûrs dans l'Union;
 5. se félicite que l'Agence continue de contribuer de manière significative, au moyen de plusieurs actions menées seule ou en collaboration avec d'autres acteurs, à l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail en Europe à la suite de la crise sanitaire mondiale déclenchée par la pandémie de COVID-19; félicite l'Agence pour les bons résultats obtenus;
 6. relève avec satisfaction le rôle important assigné à l'Agence dans le cadre stratégique de l'Union européenne en matière de santé et de sécurité au travail pour la période 2021-2027 et les progrès accomplis à cet égard;
 7. félicite l'Agence d'avoir assuré la continuité des activités par une réorganisation rapide, une redéfinition des priorités et une réaffectation des ressources en réaction au retard

¹ Ces chiffres sont extraits du rapport annuel de la Cour des comptes sur les agences de l'UE relatif à l'exercice 2022 et se fondent sur le total des crédits de paiement disponibles au cours de l'exercice.

pris dans la nomination d'un nouveau directeur exécutif;

8. se félicite de la coopération mise en place avec d'autres agences de l'Union en vue d'un échange de compétences et de méthodes ainsi que d'une mise en œuvre conjointe; se félicite que l'Agence ait pleinement mis en œuvre le plan d'action adopté dans le prolongement de l'évaluation de l'EU-OSHA, de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), de la Fondation européenne pour la formation et du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop);
9. prend acte des observations de la Cour en ce qui concerne la gestion budgétaire et invite l'Agence à prendre les mesures nécessaires pour y donner suite;
10. salue le fait que l'Agence ait pris des mesures pour répondre aux observations de la Cour relatives à l'exécution du budget pour l'exercice 2021;
11. recommande, au vu des données disponibles, que la décharge soit accordée au directeur exécutif par intérim de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2022.